

Jeudi 22 FEVRIER 2018

| SOCIÉTÉ |

SOS Papa 68 ne baisse pas la garde

Il y a cinq ans, un père perché sur une grue à Nantes avait attiré l'attention sur la situation de ces pères se sentant exclus de la vie de leurs enfants après une séparation. Comment les choses ont-elles évolué depuis ? L'association SOS Papa 68, créée il y a deux ans, souligne des avancées, mais poursuit son combat pour l'égalité parentale, c'est-à-dire concrètement la résidence alternée.

Il y a 5 ans, du 17 au 20 février 2013, Serge Charnay, perché sur une grue jaune à Nantes, avait attiré l'attention sur un combat, porté par l'association SOS Papa.

Le Mulhousien Philippe Lyon (c'est un pseudonyme) était alors le délégué haut-rhinois de cette association nationale et nous l'avions rencontré, lui et d'autres pères, pour qu'ils témoignent de leurs situations. Celles de pères d'aujourd'hui, impliqués dans les soins et l'éducation de leurs enfants, mais qui, au moment d'une séparation ou d'un divorce conflictuel, voyaient soudain leur rôle paternel nié ou tronqué...

Privés de voir leurs enfants ou réduits au rôle de père du week-end, la justice privilégiant souvent la mère dans ce domaine. « En France, 1,3 million d'enfants voient un de leurs parents, le père généralement, moins d'une fois par mois, et 500 000 d'entre eux ne le voient plus du tout ! », rappelle d'entrée Philippe Lyon. Aujourd'hui président de l'association SOS Papa 68, créée il y a deux ans, il poursuit son combat pour la cause des pères. À ses côtés, une quinzaine d'adhérents se partagent l'animation de différentes activités (lire encadré Repères). « Nous avons aussi des femmes, y compris dans nos permanences », précise Mathieu Fulleringer, porte-parole de l'association, qui en résume très simplement le but : « Nous sommes pour l'égalité parentale. Un enfant a besoin de ses deux parents. »



« Nous sommes reconnus comme des gens sérieux »

SOS Papa 68, c'est d'abord une oreille attentive pour pères en détresse. « Nous avons un numéro dédié et nous sommes une petite équipe de bénévoles. Nous recevons une centaine d'appels par an, puis nous accueillons les gens, précise Philippe Lyon. L'idée, c'est que ce soit ceux qui ont vécu la même chose qui écoutent... » « Ceux qui tiennent les permanences sont passés par là, mais ils ont pris suffisamment de recul, précise Mathieu Fulleringer. On apaise, on ne met pas d'huile sur le feu. On sait que ce qui est important dans ces situations-là, c'est de toujours garder le contact avec l'enfant, mais surtout pas d'insulter sa femme par courriel... » L'association conseille aux pères de venir le plus tôt possible, avant la première audience au tribunal, souvent décisive. Elle donne des conseils « pratiques, mais pas juridiques ; pour cela, on oriente vers des avocats... »

SOS Papa 68 est membre de l'Udaf (Union départementale des associations familiales) du Haut-Rhin : « Nous sommes reconnus comme des gens sérieux, pas des fous furieux ! », insiste le porte-parole. L'association multiplie les rencontres, avec des membres du barreau mulhousien – « pour expliquer qui on est » –, avec des parlementaires – « On les éclaire »... « Il y a quelques mois, nous avons rencontré la responsable de la chambre de la famille au TGI de Mulhouse, ajoute Philippe Lyon. Elle nous a dit : “Je ne vois pas assez de pères qui s'investissent...” Je suis conscient qu'on ne représente pas la majorité des pères, mais on aimerait que ceux qui veulent s'investir puissent le faire. »

Pour cela, la solution prônée par SOS Papa 68, c'est le principe de la résidence alternée, même lorsque l'un des parents – la mère généralement – n'est pas d'accord. « C'est le moyen de dire qu'il n'y a pas de sous-parent », explique Philippe Lyon en précisant qu'il existe « beaucoup de souplesse dans les modalités de la résidence alternée. Pour un tout-petit, la rotation peut être plus fréquente. »

« Nous refusons le combat hommes-femmes »

La résidence alternée envisagée avant toute autre solution, comme cela se fait déjà dans d'autres pays (Italie, Belgique, pays scandinaves...) ? Dans le droit, « on n'y est pas encore ». Une proposition de loi de Philippe Latombe (MoDem), qui « pose le principe d'une résidence chez chacun des deux parents », existe. Elle doit être réexaminée par les députés le 17 mai. Cependant, dans les faits, déjà, « la pratique a évolué en cinq ans, constate le président de SOS Papa 68. On voit de plus en plus de résidence alternée, même pour des petits de moins de 1 an, même quand il y a des conflits. » Il rappelle qu'avant 2002, cette solution n'existait pas juridiquement, même si elle se faisait. « Et en 2003, on était à 10 % de résidence alternée ; en 2013, à environ 20 %. » Les statistiques plus récentes manquent, « mais ça continue à évoluer », assure-t-il.

Du mieux, donc, oui mais... Reste le problème de « l'éloignement géographique volontaire » de la mère et ses enfants, qui entraîne, de facto, une impossibilité de résidence alternée. « Mais il y a eu des cas où le juge a dit à la mère : “Vous pouvez partir, mais l'enfant reste avec son père ”, note toutefois le président de SOS Papa 68. Dans ce cas-là, généralement, la mère revient. » Demeure également l'épineuse question des accusations mensongères de violences, harcèlement ou attouchements. « C'est très fréquent, on le retrouve dans la moitié des cas de père qui viennent nous voir. Les juges ne sont parfois pas dupes, mais ils doivent quand même lancer une enquête, on perd du temps... »

N'empêche... « La société évolue, les pères aussi, la pratique judiciaire également », positive Mathieu Fulleringer. « Dans le monde politique actuel, il y a des gens favorables à ça », ajoute Philippe Lyon, en signalant que Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les hommes et les femmes avait signé en 2014 une pétition de femmes en faveur de la résidence alternée. « Nous refusons le combat hommes-femmes, nous sommes pour l'égalité père-mère », insistent les papas de SOS. Des féministes, en somme...

par **Hélène Poizat**

